

Envoyé spécial : Jean-Pierre Sueur dans la cuisine des sondages

jeu, 13/04/2017 - 16:30 | rzampa



Le sénateur PS du Loiret, co-auteur de la nouvelle législation sur les sondages aujourd'hui en vigueur, expliquera le sens de cette loi, ce soir sur France 2.

SONDE - Quelles sont les failles de tous ces sondages qui rythment depuis des mois la vie politique française ? À dix jours de la présidentielle, le magazine d'information *Envoyé spécial* sur France 2 a commandé sa propre enquête d'opinion pour mieux mettre au jour certaines approximations, et démontrer que les formulations employées pour réaliser les sondages pesent sur le choix des sondés. « Jamais une émission de télé n'a commandé un sondage pour démont(r)er les effets manipulateurs, voire trompeurs des études d'opinion », estiment nos confrères de [Télérama](#). « On voulait analyser les mécanismes d'une discipline qui prend beaucoup de place dans le débat public », explique un journaliste d'*Envoyé spécial* à l'hebdomadaire.

« Si l'on vous dit que votre champion est en tête de justesse, méfiez-vous : la marge d'erreur de tout sondage est de 2 points minimum », sur Envoyé spécial.

Et pour en éclairer le propos, Jean-Pierre Sueur, sénateur PS du Loiret, sera l'un des invités d'Élise Lucet. En effet, il est co-auteur, avec son collègue LR Hugues Portelli, d'amendements sur les sondages [dans la loi d'avril 2016 relative à la modernisation de règles concernant les élections](#).

« (...) Désormais le sondage sera défini par la loi pour éviter les contrefaçons. Il devra être présenté clairement afin que le citoyen-électeur sache qui l'a réalisé, qui en est le commanditaire, qui en est l'acheteur ; il faudra rendre publiques l'intégralité des questions posées ainsi que les marges d'erreur (...), expliquait le parlementaire Jean-Pierre Sueur.

(...) Par ailleurs, la commission des sondages doit désormais, en vertu de la loi, rendre publics sur son site pour tout sondage publié : les critères justifiant les éventuels redressements des résultats bruts des sondages ; l'ensemble des questions posées ; la proportion de personnes interrogées n'ayant pas répondu au sondage et à chacune des questions ; les gratifications éventuellement versées ; etc. L'ensemble de ces indications doit pouvoir être consulté sur le site de la commission « dès publication ou diffusion d'un sondage. »

En observateur avisé, il expliquera certainement aussi que « les sondages sont des acteurs qui interfèrent dans le débat car une partie des électeurs vote contre les évaluations données par ces sondages ». Pour celui qui a particulièrement [planché sur les méthodes des sondages publiés](#), de toute façon, « le seul sondage intéressant, c'est l'élection. Pas les calculs, les marges d'erreur et les critères de redressement qui restent toujours trop elliptiques... », explicitait-il encore récemment.

«D'un sondage à l'autre, un candidat peut ainsi gagner jusqu'à 1 point alors qu'il n'a progressé que de 0,2»

Au cours de cette enquête journalistique de « six mois » diffusée ce jeudi soir, ses auteurs tenteront de démontrer l'importance du choix des mots et de la formulation « très signifiantes » des questions posées pour impacter « le ressenti » lors de ces fameux sondages (notamment sur l'immigration, la Sécurité sociale ou encore la réduction du nombre de fonctionnaires). Sans compter « les dangers des chiffres arrondis » : « D'un sondage à l'autre, un candidat peut ainsi gagner jusqu'à 1 point alors qu'il n'a progressé que de 0,2... Et si l'on vous dit que votre

champion est en tête de justesse, méfiez-vous : la marge d'erreur de tout sondage est de 2 points minimum », met en garde le journaliste de France 2, qui poursuit : « Pas facile non plus de faire une photo de l'opinion quand on ne sait pas qui va aller voter, comme on l'a vu lors des primaires. » Pour la présidentielle, environ 30 % des électeurs ne savent pas aujourd'hui encore pour qui ils vont voter au premier tour... Pour tout savoir, faites alors le bon choix, ce soir à 20 h 50 sur France 2 : élisez Lucet !